

## Agenda 21 Montagnac

# Orientations stratégiques



Voici notre *ligne directrice*  
de l'Agenda 21, c'est-à-dire,  
nos **ORIENTATIONS** et  
nos **OBJECTIFS** !

# Préambule

Faisant suite à la phase de diagnostic partagé, le projet de l'Agenda 21 de Montagnac nécessite maintenant la réalisation d'une stratégie de territoire, à savoir **une ligne directrice pour les années à venir. Cela doit se concrétiser par la définition d'orientations et d'objectifs.**

Cette phase est déterminante ; en effet, après avoir pris connaissance des atouts et des faiblesses du territoire, la stratégie définit des axes d'actions publiques qui vont orienter le développement de Montagnac.

**La stratégie de territoire répond d'abord aux enjeux propres à Montagnac.** Ces enjeux ont été validés collectivement en groupe de travail lors des réunions de diagnostic partagé, les 3 et 9 avril 2015 avec les élus et les habitants.

Pour que ce projet de ville s'inscrive dans une démarche d'Agenda 21, il faut ensuite que **la stratégie réponde aux enjeux du Développement Durable**, c'est-à-dire, qu'elle prenne en compte l'aspect environnemental, social et économique de façon intégrée dans un projet global et durable.

Enfin, **la stratégie doit répondre au principe de transversalité**, c'est-à-dire qu'elle doit s'articuler avec les projets, plans, programmes et schémas en vigueur, qu'ils soient communaux (Plan Local d'Urbanisme – PLU), ou supra-communaux (Schéma de Cohérence Territoriale du Biterrois – SCOT, Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux Hérault et Bassin de Thau – SAGE ...).

Aussi, ce document permet de retracer les étapes de la construction de la stratégie Agenda 21 de Montagnac, du diagnostic à la formulation des orientations et des objectifs.

# Sommaire

<b>Objectifs du document d'orientations stratégiques .....</b>	<b>4</b>
<b>Un projet global.....</b>	<b>4</b>
<b>Une élaboration collective de la stratégie.....</b>	<b>4</b>
<b>3 axes prioritaires et 11 objectifs retenus.....</b>	<b>5</b>
<b>AXE 1 - TERROIR ET ECONOMIE – VALORISER LES RESSOURCES LOCALES</b>	<b>9</b>
Objectif 1.1 : Favoriser les acteurs économiques locaux et les liens entre production et consommation .....	10
Objectif 1.2 : Associer les acteurs économiques au projet de développement durable communal ...	11
Objectif 1.3 : Développer l'oénotourisme .....	12
<b>AXE 2 - ENVIRONNEMENT – PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ.....</b>	<b>13</b>
Objectif 2.1 : Assurer une gestion raisonnée pour la préservation et la valorisation du patrimoine .	14
Objectif 2.2 : Adopter et accompagner des pratiques qui protègent l'environnement .....	15
Objectif 2.3 : Favoriser un urbanisme respectueux de l'environnement et des paysages .....	16
Objectif 2.4 : Rééquilibrer les modes de déplacements limitant le réchauffement planétaire, les problèmes de santé publique et les nuisances sonores .....	17
<b>AXE 3 - VILLAGE LANGUEDOCIEN – RENFORCER L'IDENTITÉ ET LES LIENS SOCIAUX .....</b>	<b>18</b>
Objectif 3.1 : Favoriser l'accès aux logements, aux équipements et aux services du territoire pour la mixité et l'épanouissement des habitants .....	19
Objectif 3.2 : Assurer un cadre de vie de qualité aux Montagnacois .....	20
Objectif 3.3 : Soutenir la participation et l'implication citoyennes.....	21
Objectif 3.4 : Renforcer les liens sociaux.....	22
<b>Et après la stratégie ? .....</b>	<b>23</b>

## Objectifs du document d'orientations stratégiques

L'objectif de ce document d'orientations stratégiques de l'Agenda 21 Montagnac est de réaliser un document prospectif définissant les grandes orientations souhaitées par la commune à moyen et à long terme. Il fixera les ambitions souhaitées par la commune en matière de Développement Durable : *quel projet pour le village à 20 ans ? Quelle démarche volontariste de Développement Durable ?* Pour ce faire, il est nécessaire de s'appuyer sur les spécificités de la commune et les enjeux identifiées dans le diagnostic partagé.

## Un projet global

La définition de grands axes fédérateurs permet de produire la lisibilité du projet de ville et de Développement Durable.

A noter que l'Agenda 21 Montagnac sera l'expression d'un projet global pour la commune couvrant toutes les thématiques du Développement Durable, environnementale, économique et sociale.

## Une élaboration collective de la stratégie

La stratégie retenue pour l'Agenda 21 Montagnac s'appuie sur les principaux constats et enjeux issus du diagnostic partagé, validé en avril 2015, et doit beaucoup aux apports et propositions faites lors des groupes de travail (atelier collectivité et atelier habitants).

### Atelier de partage du diagnostic à destination des élus, le 3 avril 2015



### Atelier de partage du diagnostic à destination des habitants, le 9 avril 2015



Ce document d'orientations stratégiques résulte également de l'engagement des élus. Ils ont conduit une réflexion politique sur l'implication du village de Montagnac dans une démarche volontariste de Développement Durable.

### Réunions de définition de la stratégie A21 avec les élus, le 29 avril et le 13 mai 2015



## 3 axes prioritaires et 11 objectifs retenus

Le travail de construction des axes prioritaires et des objectifs opérationnels est donc basé, d'une part, sur les enjeux et constats du diagnostic partagé, et d'autre part, sur les ambitions affirmées par la commune suivant les finalités du Développement Durable proposées par le cadre de référence national pour les projets territoriaux de Développement Durable et Agenda 21 locaux.

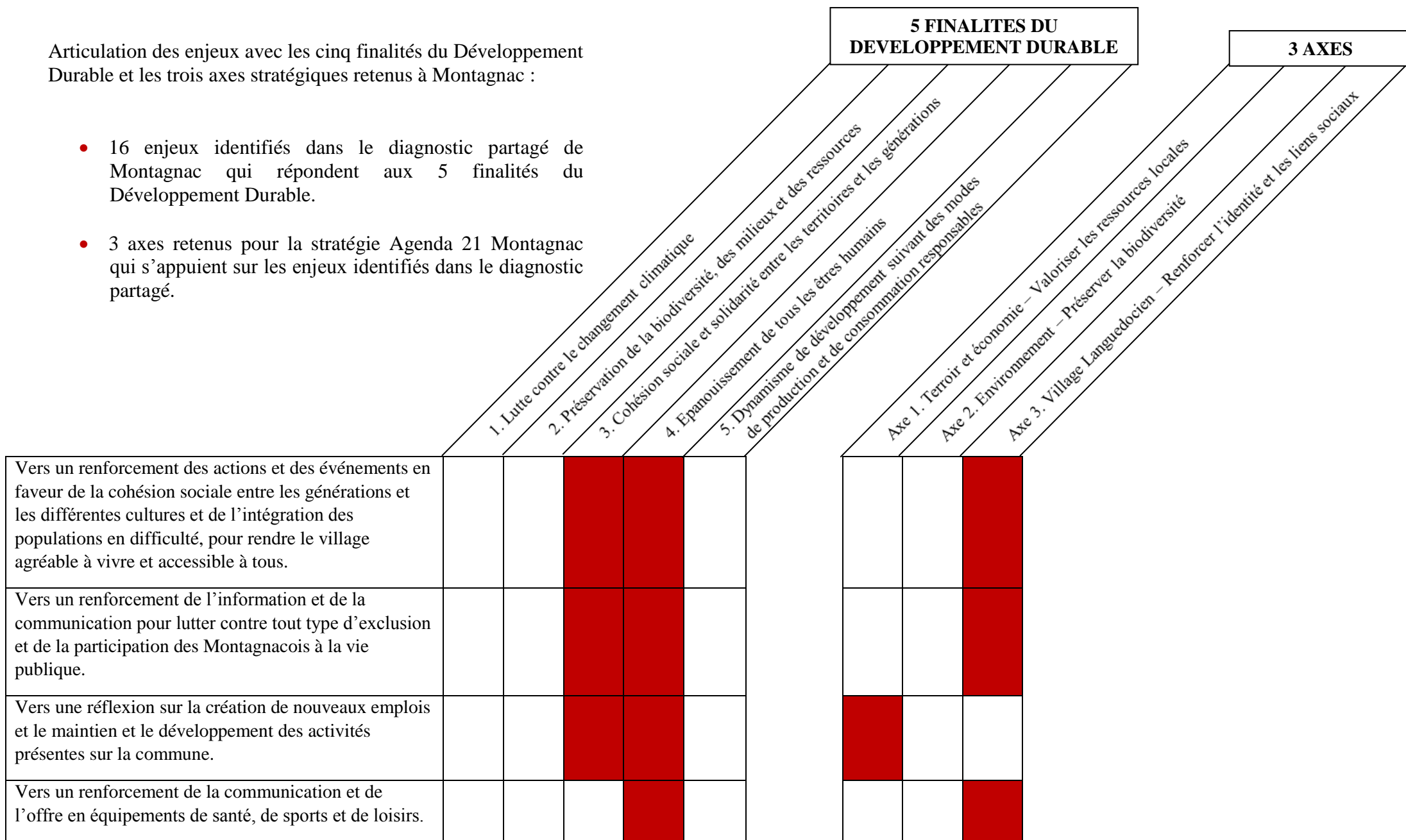
Ce travail a abouti à la construction d'une stratégie locale de Développement Durable à moyen et long terme à Montagnac. Elle est structurée autour de 3 grands axes déclinables en 11 objectifs :

- Axe 1. Terroir et économie – Valoriser les ressources locales
- Axe 2. Environnement – Préserver la biodiversité
- Axe 3. Village Languedocien – Renforcer l'identité et les liens sociaux

Les tableaux synthétiques ci-après récapitulent le travail de construction depuis le repérage des enjeux du diagnostic partagé jusqu'à la définition des orientations stratégiques, et permet d'apprécier leurs articulations avec les 5 finalités du Développement Durable et les 3 axes stratégiques retenus.

Articulation des enjeux avec les cinq finalités du Développement Durable et les trois axes stratégiques retenus à Montagnac :

- 16 enjeux identifiés dans le diagnostic partagé de Montagnac qui répondent aux 5 finalités du Développement Durable.
- 3 axes retenus pour la stratégie Agenda 21 Montagnac qui s'appuient sur les enjeux identifiés dans le diagnostic partagé.



	<b>5 FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE</b>				
Vers une politique de déplacements doux et collectifs et une réflexion sur la place de la voiture dans Montagnac, pour lutter contre le changement climatique, protéger l'atmosphère et améliorer le cadre de vie des Montagnacois.					
Vers une gestion globale et durable des espaces forestiers et naturels et une plus forte sensibilisation du public et des propriétaires privés, pour protéger et valoriser les milieux porteurs de biodiversité, renforcer la qualité paysagère de la commune et offrir un cadre de vie agréable aux Montagnacois.					
Vers une gestion de l'élément eau comme une ressource vulnérable à préserver et comme un élément paysager à valoriser, favorable au cadre de vie des Montagnacois					
Vers un renforcement des valeurs d'intégration sociale et de développement durable et une généralisation des pratiques éco-responsables, luttant contre les incivilités et favorables à l'épanouissement de tous les Montagnacois, à l'amélioration du cadre de vie et à la préservation de l'environnement.					
Vers un renforcement du tissu commercial de proximité au centre bourg et autour de l'Esplanade favorable au lien social et à l'économie locale.					
Vers une association au développement durable de Montagnac des acteurs économiques du territoire et en particulier ceux, qui par leur importance, ont ou auront un fort impact sur la vie locale					

<b>3 AXES</b>		

	<b>5 FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE</b>				
Vers le développement de l'identité viticole et touristique de Montagnac à travers une offre d'activités œnotouristiques.					
Vers un développement durable de l'agriculture locale, un encouragement des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement pour préserver la biodiversité et les ressources en eau et un soutien au maintien ou à l'installation des exploitations agricoles.					
Vers une optimisation des opérations de lutte contre l'habitat insalubre, la précarité énergétique et la vacance.					
Vers une offre de logements plus diversifiée en adéquation à la demande.					
Poursuite de la politique énergétique forte tournée vers une gestion et une consommation écoresponsable dans les bâtiments publics, favorable à la préservation de l'environnement et à la lutte contre le changement climatique.					
Vers une politique communale en faveur du développement durable en mettant en œuvre l'exemplarité communale.					

<b>3 AXES</b>		



## **AXE 1**

### **TERROIR ET ECONOMIE – VALORISER LES RESSOURCES LOCALES**

*Productions agricoles – Oenotourisme – Zones d’activités économiques  
Commerces et services de proximité – Restauration et gastronomie – Hébergements*

Les agriculteurs et la cave coopérative de Montagnac sont un maillon essentiel de la ruralité, les commerces et services de proximité offrent un cadre de vie agréable aux Montagnacois, les acteurs et sites touristiques renforcent l’attractivité de la commune.

Ces différentes dynamiques apportent une activité humaine et économique vitale avec un nombre d’emplois directs et indirects. Elles sont autant de secteurs d’activités à prendre en compte dans le développement durable de Montagnac :

*Comment promouvoir le développement économique par la valorisation des ressources locales ? Comment valoriser le terroir, les activités locales et les futurs projets à travers une économie durable et responsable ?*

Pour cela, l’agenda 21 Montagnac propose une déclinaison de ce premier axe stratégique en trois grands objectifs :

## Axe 1. Terroir et économie – Valoriser les ressources locales

### Objectif 1.1 : Favoriser les acteurs économiques locaux et les liens entre production et consommation

L'agriculture et principalement la viticulture représentent une part importante au sein du tissu économique de la commune.

L'offre de commerces et services de proximité est bien représentée à l'échelle de la commune de Montagnac. Elle apparaît à travers sa variété et sa complémentarité dans le centre bourg et autour de l'esplanade.

A noter qu'en termes de grande distribution, Montagnac est achalandée volontairement par une supérette pour préserver le commerce local. La municipalité a fait le choix de privilégier son installation autour de l'esplanade plutôt qu'en périphérie, afin de favoriser l'animation du centre bourg et son accessibilité en mobilité douce (déplacement possible à pied pour les personnes âgées par exemple).



**En valorisant ces ressources locales et en développant les circuits courts, la municipalité souhaite consolider les activités économiques (commerces, bars-restaurants, hébergements...), renforcer le lien social, limiter les intermédiaires et les transports...**

**Le soutien de l'économie locale répond en outre aux nouvelles attentes des consommateurs (les enfants de nos écoles par exemple), et respecte l'environnement.**

## Axe 1. Terroir et économie – Valoriser les ressources locales

### Objectif 1.2 : Associer les acteurs économiques au projet de développement durable communal

La municipalité accueille deux pôles touristiques majeurs :

- A l'Est, la base de loisirs de Bessilles et son Village Vacances Familles (VVF) où des travaux de réhabilitation et d'extension se sont terminés pour la haute saison 2015,
- Au Nord, le Château de Lavagnac qui fait l'objet d'un projet de développement et d'aménagement touristique de haut standing.

La cave coopérative de Montagnac ainsi qu'une douzaine de domaines viticoles en cave particulière proposent aussi divers événements oenotouristiques, de dégustations, balades et festivités.

Grâce à son emplacement stratégique et au projet de la déviation RD 613, Montagnac va accueillir le Parc d'Activité Economique Jacques Cœur. Le projet de ce pôle économique est porté par la Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée. Il sera un lieu d'accueil et de développement d'unités artisanales et de PME/PMI et aura une fonction d'intermédiation (stockage, conditionnement puis transport)., ce projet dépend de la réalisation de la RD 613.

Enfin, l'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAF) et le hameau agricole (secteur Aa dans le PLU) sont des outils de développement de l'activité agricole et viticole.



**Le souhait de la municipalité est donc d'associer à sa politique de développement durable ces acteurs et projets économiques, qui par leur importance, ont ou auront un fort impact sur la vie locale.**

**De plus, alors que le taux de chômage (13,5% en 2011) est élevé à Montagnac, il est indispensable de soutenir une dynamique favorable à l'emploi et de mettre en œuvre un réseau d'acteurs permettant la rencontre entre demandeurs d'emplois et entreprises locales.**

## Axe 1. Terroir et économie – Valoriser les ressources locales

### Objectif 1.3 : Développer l'oenotourisme

D'une part, le paysage de la commune de Montagnac est marqué par la part prépondérante de l'activité viticole. Trois types d'activités liées à la viticulture se dessinent, à savoir, le négoce, les caves particulières et la cave coopérative Les Vignobles Montagnac.

**La municipalité souhaite conserver et développer cette agriculture viticole de qualité afin de préserver le volet économique fort qu'elle génère.**



D'autre part, Montagnac présente des qualités paysagères et patrimoniales, assure des équipements de loisirs et d'hébergements, des services et des animations variés.

Ainsi, Montagnac a développé des activités oenotouristiques qui permettent d'allier à la fois l'identité viticole et le dynamisme touristique communal :

- découverte du patrimoine culturel, historique et bâti,
- sentiers de randonnées balisés pédestres, VTT, équestres, dans les vignobles,
- visites et dégustations aux domaines viticoles et à la cave coopérative,
- évènements festifs (Grains de Folie, Foulées d'art et de nature, Folle nuit du vin, Les nocturnes, Fête du vin nouveau...),
- accueil des touristes à l'espace de vins en découverte.

**La municipalité souhaite accompagner et développer cet oenotourisme en diversifiant le tourisme et en dynamisant « l'Espace de Vins en Découverte » (point d'informations touristiques), en phase avec l'environnement et la vie locale.**

**L'objectif est donc de valoriser et mettre en avant les richesses du territoire de Montagnac afin qu'elle devienne une étape où les visiteurs viennent découvrir, se restaurer et séjourner.**

## **AXE 2**

### **ENVIRONNEMENT – PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ**

*Paysages – Eau – Nature propre – Faune, flore – Randonnées*  
*Pratiques agricoles – Performances énergétiques des logements – Circulations douces*

Couverte en grande majorité par des espaces naturels, agricoles, de la garrigue, des forêts, des cours d'eau ... le patrimoine naturel est un atout majeur et marqueur identitaire de Montagnac. Cette mosaïque paysagère est particulièrement favorable à la faune et à la flore. La commune est d'ailleurs couverte de sites naturels préservés et protégés (Natura 2000, ZNIEFF, espaces boisés classés).

Les comportements individuels de la population et l'attractivité touristique influent largement sur la qualité paysagère et environnementale du territoire : pratiques d'entretien des espaces verts et des cultures, déplacements, déchets dans la nature...

Ce sont l'ensemble des ressources naturelles, et en particulier l'eau, qu'il est nécessaire d'économiser et de préserver pour les générations futures.

*Comment offrir aux Montagnacois un cadre de vie répondant à leur besoin de nature tout en préservant le patrimoine naturel commun et les ressources naturelles ? Quels comportements et nouvelles pratiques la population et les acteurs locaux doivent adopter pour protéger notre environnement ?*

Pour gérer de façon durable et solidaire ses espaces naturels et ses ressources, Montagnac s'est fixée quatre grands objectifs :

## Axe 2. Environnement – Préserver la biodiversité

### Objectif 2.1 : Assurer une gestion raisonnée pour la préservation et la valorisation du patrimoine

Consciente du danger que représente la diminution de la biodiversité, à l'échelle planétaire, la commune souhaite préserver et valoriser les milieux porteurs de biodiversité, dans un souci de renforcement de la qualité paysagère et d'amélioration du cadre de vie des Montagnacois.

Aussi, certains de ces espaces risquent d'être fragilisés par des projets en cours et à venir sur la commune qui vont engendrer la venue de nouveaux visiteurs ou de nouveaux investisseurs économiques :

- La réhabilitation du VVF de Bessilles va permettre d'accueillir davantage de touristes (agrandissement des locaux, nouvelle station d'épuration et nouveaux réseaux de collecte...),
- La future ouverture du domaine touristique de haut standing de Lavagnac va attirer une nouvelle population,
- L'aménagement du parc d'activités économique Jacques Cœur va attirer de nouvelles PME/PMI.



**Montagnac souhaite donc accompagner et développer un ensemble d'actions en faveur de la valorisation et de la préservation de ses espaces (naturels, garrigue, forêts, parcelles agricoles).**

**Elle souhaite trouver un juste équilibre entre leurs ouvertures au public et la protection de la biodiversité.**

## Axe 2. Environnement – Préserver la biodiversité

### Objectif 2.2 : Adopter et accompagner des pratiques qui protègent l'environnement

Montagnac souhaite être une municipalité exemplaire, qui intègre le Développement Durable dans ses pratiques internes, en cohérence avec les stratégies des autres échelons territoriaux (national, régional, départemental...). Elle veut avoir une influence significative sur l'environnement en adoptant des pratiques écoresponsables. Ceci est la traduction de la conviction que des gestes simples et des mesures pragmatiques, sont aujourd'hui nécessaires pour assurer aux générations à venir un monde préservé pour lequel, la commune de Montagnac a déjà pris des responsabilités :

- Plans Climat Energie Territorial dans les bâtiments publics (chauffage, éclairage)
- Certificats d'Economies d'Energie (eau,...)
- Partenariat avec la Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée dans l'application du Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (PAPPH)



Montagnac écoresponsable c'est aussi mobiliser, sensibiliser, fédérer et accompagner tous les acteurs de la vie locale, personnel municipal, monde enseignant et associatif, agriculteurs et l'ensemble des Montagnacois, par la valeur de l'exemple, pour l'adoption de nouveaux comportements et de nouvelles pratiques, afin de préserver notre environnement.

**Montagnac souhaite donc consolider et poursuivre ses actions déjà mises en œuvre, et être plus responsable, économe et soucieuse des conséquences de ses activités.**

## Axe 2. Environnement – Préserver la biodiversité

### Objectif 2.3 : Favoriser un urbanisme respectueux de l'environnement et des paysages

Le développement urbain et l'aménagement du village sont des éléments clés pour l'inscrire dans le Développement Durable. La forme urbaine impacte les consommations de ressources comme les modes de vivre ensemble.

Le parc de logements de Montagnac est majoritairement ancien avec 62% de ses logements qui ont été construits avant 1968. Aussi, on remarque une forte proportion de logements vacants (11,9% en 2011). Afin de répondre aux problématiques d'insalubrité de l'habitat, ou encore de la vacance et de l'extrême vétusté des logements, une OPAH-RU<sup>1</sup> portée par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est en cours et se termine en octobre 2016.



Par ailleurs, l'ouverture à l'urbanisation de la commune de Montagnac est conditionnée à la réalisation d'une opération d'ensemble de type Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) multi-sites, à vocation dominante d'habitat. Cette procédure permet d'assurer une qualité paysagère et urbaine ainsi que l'insertion de l'urbanisation en cohérence avec l'existant. Cet outil d'aménagement offre ainsi une meilleure maîtrise urbaine et lutte contre l'étalement urbain. La première phase, composée du secteur Maulatié/Tuilerie s'est terminée au 1<sup>er</sup> juillet 2015. 3 autres secteurs sont programmés.



Un futur contournement du centre-bourg va permettre de réaménager l'actuelle RD 613 et les entrées du village, afin d'améliorer durablement les conditions de circulation, les mobilités douces et la qualité de vie des Montagnacois.

**L'objectif est d'aménager durablement le territoire de Montagnac. Ainsi, la municipalité souhaite, d'une part, encourager la réhabilitation énergétique des logements existants, et d'autre part, être vigilante sur la mise en œuvre du volet environnemental du développement durable au sein de ses futures opérations de construction ou d'aménagement (intégration dans le paysage, déplacements doux, lutte contre l'imperméabilisation, ...).**

<sup>1</sup> OPAH- RU : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain



## Axe 2. Environnement – Préserver la biodiversité

### Objectif 2.4 : Rééquilibrer les modes de déplacements limitant le réchauffement planétaire, les problèmes de santé publique et les nuisances sonores

Les déplacements sont l'une des principales sources de réchauffement planétaire et génèrent également des problèmes de santé publique et des nuisances sonores.

La voiture a une place prépondérante pour la mobilité des Montagnacois, même pour les déplacements de courtes distances, et ce malgré le renforcement progressif de l'offre en zones piétonnes (PSH<sup>2</sup>, zones 20 et zones 30).

Cependant les horaires de passage des transports en commun sont limités et le réseau de pistes cyclables comprend seulement deux pistes à l'entrée ouest du village et dans le nouveau quartier Malautié.

D'autre part, le trafic supporté par la commune, notamment au niveau de la traversée du centre-bourg (sur la RD 613), est conséquent et influe sur le cadre de vie. De plus, au vue de la croissance démographique, la circulation et les besoins de stationnement s'intensifient.



**L'objectif est de favoriser l'émergence des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle compte tenu du trafic routier, de l'insécurité routière, de la pollution de l'air, des nuisances et atteintes à la biodiversité.**

**La municipalité de Montagnac souhaite aménager des équipements favorisant les déplacements doux et l'éco mobilité pour une utilisation quotidienne et de loisir.**

**Il s'agit de trouver le bon équilibre entre besoins de déplacements, qualité de vie et respect de l'environnement.**

<sup>2</sup> PSH : Personnes en Situation de Handicap

## **AXE 3**

### **VILLAGE LANGUEDOCIEN – RENFORCER L'IDENTITÉ ET LES LIENS SOCIAUX**

*Mixité sociale – Incivilités – Animations – Activités et loisirs*  
*Liens intergénérationnels et interculturels – Education – Sensibilisation*

Le Développement Durable place l'homme au centre de ses préoccupations. Il vise à ce que chaque être humain vive dignement, dans un environnement familial et social de qualité. Il suppose que chacun dispose d'un même accès aux ressources, aux services collectifs, aux commerces, restaurants/bars... Il se fonde sur la solidarité active entre générations et groupes communautaires, d'où l'importance de lutter contre les exclusions et participer à la solidarité entre les citoyens.

A l'image de sa nouvelle identité « Montagnac, esprit du Languedoc » (nouveau logo de 2015), « l'esprit village Languedocien et le mieux vivre ensemble » constituent une priorité qui tient à cœur à la municipalité de Montagnac.

Montagnac a pour objectif que ses habitants se sentent bien dans leur village, qu'ils aient accès à une offre de services de qualité, se côtoient, se retrouvent aux festivités, discutent à la terrasse des cafés, sur les places publiques et s'impliquent dans la vie publique.

L'Agenda 21 est l'occasion pour Montagnac de poursuivre et d'étendre les actions déjà engagées en faveur de la culture, de la cohésion sociale, du civisme et de faire face aux nouveaux besoins qui se dessinent dans l'ensemble de l'action sociale.

*Comment faire perdurer et renforcer la dynamique d'un village languedocien, favorable au lien social et à la participation citoyenne ?*

Pour répondre à cet enjeu, la stratégie se décompose en quatre objectifs :

### **Axe 3. Village Languedocien – Renforcer l'identité et les liens sociaux**

#### **Objectif 3.1 : Favoriser l'accès aux logements, aux équipements et aux services du territoire pour la mixité et l'épanouissement des habitants**

D'une part, sur Montagnac, nous remarquons une prédominance de maisons individuelles (81% en 2011). D'autre part, au 1<sup>er</sup> janvier 2014, sur le territoire de Montagnac l'offre locative sociale s'élève à 10,20% de logements sociaux (inférieur au quota de 25% d'après le renforcement de la loi SRU le 18 janvier 2013).



**Montagnac tend progressivement à diversifier son parc de logement. Pour améliorer la mixité sociale dans le logement, Montagnac projette de se doter de logements sociaux en accession à la propriété et locatifs dans toutes les opérations à venir (ZAC muti sites...).**

La population communale est touchée par la pauvreté et la précarité avec 62,3% des foyers qui ne sont pas imposables et 46% qui sont allocataires CAF. Comme pour le changement climatique et l'eau, les problèmes mondiaux de pauvreté et de précarité seront résolus s'ils sont pris en compte à la fois globalement et localement. Sur la commune, des services pour personnes âgées, d'accompagnement social et d'accompagnement à l'emploi sont proposés. De plus, la municipalité projette d'ouvrir la Maison des Services au public qui centralisera les services sociaux communaux, intercommunaux, départementaux et associations de solidarité.

**Montagnac se doit de faire preuve de solidarité pour les Montagnacois, en lien également avec les associations engagées sur ces thèmes.**

L'offre publique en termes de services et d'équipements est variée sur la commune de Montagnac : 13 services et équipements publics, 6 équipements scolaires et 10 équipements sportifs et de loisirs.

**La municipalité souhaite offrir de nouveaux équipements et services à la population qui s'agrandit d'années en années, rendre encore davantage attractif le territoire pour la jeunesse et maintenir le lien intergénérationnel afin d'assurer un développement équilibré de la commune.**



**L'ambition générale de cet objectif 3.1 est de permettre l'épanouissement des Montagnacois en répondant à leurs besoins sociaux, sportifs et culturels.**

### **Axe 3. Village Languedocien – Renforcer l’identité et les liens sociaux**

#### **Objectif 3.2 : Assurer un cadre de vie de qualité aux Montagnacois**

La police municipale de Montagnac, les services propreté de la CAHM et le SICTOM luttent contre les incivilités, au service de la sécurité de la population et du « bien vivre ensemble ». Ces incivilités concernent notamment :

- la salubrité publique : contenaires et déchets laissés de manière anarchique sur la voie publique, déjections canines, graffitis et affichages sauvages...
- la cabanisation : habitats sauvages installés dans la campagne, qui nuisent aux paysages et représentent un danger pour le territoire en termes de salubrité et d’hygiène,
- les stationnements interdits qui peuvent être au détriment de la sécurité des usagers.

**Soucieux de la qualité du cadre de vie des Montagnacois, la propreté, la gestion des déchets et la lutte contre les incivilités qui nuisent à la sécurité sont des préoccupations constantes. La municipalité souhaite poursuivre et renforcer ses actions qui à la fois permettent de rendre le village plus agréable et contribuent à la diminution de la pollution visuelle, des sols et de l’air.**



### **Axe 3. Village Languedocien – Renforcer l’identité et les liens sociaux**

#### **Objectif 3.3 : Soutenir la participation et l’implication citoyennes**

Les citoyens de Montagnac sont déjà mobilisés à plusieurs niveaux dans la vie citoyenne et sont sensibilisés sur certains domaines du développement durable :

- Le tissu associatif, dynamique et diversifié, se démarque par son engagement et sa participation citoyenne : 67 associations environs, dans des domaines variés et pour différentes tranches d’âges.
- Certaines actions portées par les services municipaux sensibilisent les Montagnacois au développement durable, comme par exemple le fauchage raisonné avec les services techniques, la lutte contre les incivilités avec la police municipale ou encore la chasse aux déchets durant les chantiers jeunes.
- Le lancement dans la démarche de l’Agenda 21 permet de proposer aux habitants des ateliers de concertation où chaque personne a la parole et est force de proposition d’actions pour le développement durable de Montagnac.



**Pour impliquer et informer davantage les citoyens sur l’ensemble de la vie publique, et notamment sur les actions liées au développement durable, Montagnac souhaite renforcer ses pratiques et développer de nouveaux outils.**

### Axe 3. Village Languedocien – Renforcer l’identité et les liens sociaux

#### Objectif 3.4 : Renforcer les liens sociaux

Une quinzaine d’événements marquants sont organisés par la municipalité ou en collaboration avec les associations locales. La vie événementielle et associative est une dimension indispensable de la vie sociale. Elle favorise le vivre ensemble et permet à la population et aux visiteurs de découvrir les richesses locales (visites du centre historique, expositions, manifestations traditionnelles, produits du terroir...). Les événements festifs associent découverte culturelle, divertissement et convivialité.



Par exemples :

- Afin de renouer avec la langue occitane, les traditions languedociennes et afin de créer du lien intergénérationnel, la ville de Montagnac a fait renaître la fête populaire ancestrale et traditionnelle, le 28 juin 2015. Cet objectif a été possible grâce au travail de multiples associations et bénévoles Montagnacois. Au programme : la clé de la ville est confiée pour la journée à une enfant, défilés d’animaux totémiques, danses folkloriques, olympiades organisées autour de différents jeux, ragout d’escoubilles, élection du Cap dels Jovens, feu de la Saint Jean et farandole autour du feu. Cette fête populaire est en lien étroit avec la nouvelle identité de la municipalité.
- Au cours des vacances scolaires, les jeunes de l’accueil de loisirs se rendent à l’EHPAD (Etablissement d’Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) afin d’échanger différentes pratiques avec les personnes âgées (dessins, recueil de souvenirs, ...).
- Le partenariat entre la collectivité et l’association « Les Bouchons d’Amour » a été lancé en 2013 par le service jeunesse. Cette action se développe dans plusieurs établissements tels que les écoles, l’EHPAD, les associations et permet ainsi de réels échanges et discussions entre les différents porteurs de projets.

**La municipalité est attachée à créer du lien social, intergénérationnel et interculturel et à ce titre elle souhaite conforter son travail partenarial en faveur de la culture et de la cohésion sociale.**

## Et après la stratégie ?

La stratégie constitue une étape clé dans l'élaboration de l'agenda 21. Elle représente la trame des engagements de Montagnac en faveur du développement durable pour son territoire.

Le présent document constitue un cadre de référence pour la mise en œuvre des prochaines étapes d'élaboration de l'agenda 21, à savoir :

- **Définition des actions de l'agenda 21 de Montagnac :**
  1. Réfléchir au développement durable de la commune lors des **ateliers de concertation avec les habitants**, selon les thèmes des 3 axes stratégiques présentés dans ce document. Individuellement ou en groupe les citoyens formalisent des propositions d'actions.
  2. Prendre le relais au niveau du service agenda 21 et du CPIE du Bassin de Thau pour **travailler sur les fiches actions**.
  3. Analyser les actions lors du Comité de pilotage (COFIL) de l'agenda 21, sur la base d'une grille de critères. Reformuler et ré-agencer les actions pour plus de cohérence et dans un souci de faisabilité. Le COFIL décide du **choix décisif du plan d'actions**.
  4. Voter le plan d'actions lors du **Conseil municipal**.
  
- **Mise en œuvre et suivi des actions de l'agenda 21 :**
  1. Evaluer la **mise en œuvre des actions**.
  2. **Résoudre les difficultés** liées à la mise en œuvre de certaines actions.
  3. **Ajuster les actions et définir de nouvelles actions** afin de préparer la seconde phase du plan d'actions de l'agenda 21.

Ce document donne ainsi les clés pour tenir le cap d'un développement durable tout au long de la démarche d'élaboration et d'application de l'agenda 21 de Montagnac.